

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BELHADEF

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Monique BAYARD	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Réseau Entreprendre - Les Entrep' Bourgogne 2021-2022 - Organisation de la 11ème édition - Demande de subvention

L'entrepreneuriat est un enjeu majeur pour l'Université de Bourgogne et la plupart des écoles d'enseignement supérieur de la région, car il permet aux étudiants de toutes filières de formation et d'origine disciplinaire, à partir de Bac + 2 au doctorat, de s'initier à la création d'entreprise.

Fondée en 2009 sous l'impulsion de Réseau Entreprendre, du cabinet Kiose et de KPMG, le challenge des Entrep' Bourgogne propose un programme pédagogique très opérationnel ayant pour objectif de permettre aux étudiants de :

- mieux connaître l'univers de l'entreprise et de la création d'entreprise ;
- développer en eux l'esprit d'entreprendre ;
- apprendre à manager un projet en équipe pluridisciplinaire ;
- entrer dans un réseau de professionnels ;
- acquérir un bagage pour l'avenir ;
- s'engager dans un challenge pour divers prix ;

et de bénéficier d'un accompagnement gratuit d'experts pour ceux qui ont un projet d'entreprise.

Pour cette 12ème édition du challenge de la création d'entreprise qui se déroule de novembre 2021 à mai 2022, une trentaine d'équipes pluridisciplinaires (+ 35 % par rapport à la précédente édition), porteuses d'une idée innovante, ont été sélectionnées, soit plus de 150 étudiants venant d'établissements différents (l'uB, BSB, Institut Agro Dijon, l'ENSAM de Cluny, les IUT de Dijon et d'Auxerre, l'ESIREM...), et de formations complémentaires. Chaque équipe, accompagnée par un chef d'entreprise et des experts, devra mener sur le terrain un projet de business plan jusqu'à sa validation.

Cette action offre l'opportunité aux étudiants, à l'occasion de ce parcours parallèle complémentaire à leur cursus et pour autant certifiant, de s'initier à l'entrepreneuriat en construisant concrètement un projet de création d'entreprise, accompagné par un coach et un parrain entrepreneur pendant 18 semaines. Cela leur permet également de trouver un lieu d'échanges et d'enrichissement personnel et de se projeter positivement vers l'avenir.

Suite aux bons résultats de l'année dernière, et afin de poursuivre ce dispositif d'accompagnement en 2021-2022 (cf le point d'étape de l'action 2021-22 ci-joint), le Réseau Entreprendre en Bourgogne sollicite Dijon Métropole par courrier du 28 février 2022, pour un soutien financier de 3.000 €, en hausse par rapport à la précédente édition (2.000 €) pour prendre en compte le développement du dispositif et ne pas restreindre le nombre d'étudiants participants. Cet accompagnement se fait aux côtés de la Région (28.000 €) et de diverses entreprises et établissements financiers du territoire sur un budget prévisionnel de 80 000 €.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à Réseau Entreprendre, une subvention de 3 000 € afin de poursuivre leur dispositif d'accompagnement en 2021-2022 ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération effectuées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2022.

SCRUTIN POUR : 38

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)